COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 mai 2012 **n°15**

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : **Restauration intérieure des salles du rez de chaussée de la maison Descartes – Avenant n°1 au lot n°6, électricité-c hauffage**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais effectue actuellement les travaux de restauration intérieure des salles du rez-de-chaussée de la maison Descartes (classée monumnet historique) à Châtellerault. Un appel d'offres a été lancé, à l'issue duquel 5 lots sur 6 ont été attribués pour un montant de 206 200,56 € HT.

L'installation d'une extension de l'école d'arts plastiques dans le bâtiment amène un réajustement du lot électricité-chauffage.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1 er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°11 du bureau communautaire du 21 Novembre 2011 portant sur les marchés de travaux de la maison Descartes,

CONSIDERANT que l'installation d'une annexe de l'école d'arts plastiques amène une modification du lot électricité-chauffage,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 6 confo rmément au tableau ci-dessous :

Lot n°6 – Electricité - Chauffage Société BRUNET	Marché initial : 41 000 € HT Avenant : 4 031 € HT Soit une augmentation de 9,83 % Portant le montant total du marché à 45 031€ HT

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.14 / 2317 / P1046/ 5105.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 23/05/12, n° 3767
Publié au siège de la CAPC, le 23/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM